

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**Séance du 11 mai 2026 à 18h30 au siège  
du Syndicat Mixte de la station des Rousses**

**Nombre de conseillers : 10  
Nombre de conseillers en exercice : 10  
Nombre de conseillers présents : 10  
Nombre de conseillers votants : 10**

**Date de convocation : 05 mai 2026**

*Présidence de séance : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD  
Secrétaire de séance : Madame Nelly DURANDOT*

**PRÉSENTS (par ordre alphabétique) :**

- Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD
- Monsieur Gilbert BLONDEAU
- Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
- Madame Nelly DURANDOT
- Monsieur Gérôme FASSETNET
- Monsieur Nolwenn MARCHAND
- Monsieur Clément PERNOT
- Monsieur Olivier PERRAD
- Madame Marion SEVRIN
- Monsieur Medhi VANDEL

**EXCUSÉS (par ordre alphabétique) :**

**DELIBERATION N°2026-018**

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS N°1 –  
BELLEFONTAINE – DU SMDT DE LA STATION DES ROUSSES HAUT-JURA**

*Vu les articles L.1411-1, L.1411-5 à L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs aux délégations de service public ;*

*Vu les articles L.3 et L.6 du Code de la commande publique (CCP) relatifs aux contrats de concession et aux délégations de service public ;*

*Vu l'Arrêté préfectoral n°2015026-0003 du 26 janvier 2015 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses Haut-Jura, et notamment l'article 3 des statuts annexés ;*

*Vu la délibération n°2017-029 du Comité syndical portant création de trois Commissions d'Ouverture des Plis permanentes ;*

*Vu la délibération n°2026-013 du 11 mars 2026 portant avenant de prolongation d'un an de la DSP relative au domaine de Bellefontaine, dont l'échéance est fixée à mai 2027 ;*

*Vu la délibération n°2026-015 du 11 mai 2026 portant élection du Président et du Bureau du Comité syndical ;*

oooooooo

Considérant qu'une Commission d'Ouverture des Plis (COP) est constituée lorsqu'une collectivité ou un établissement public envisage de confier la gestion d'un service public à un tiers dans le cadre d'une délégation de service public, et qu'elle peut être permanente ou spécifique à une procédure ;

Considérant que, conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, la commission chargée d'examiner les offres dans le cadre d'une délégation de service public est composée de droit du Président ou de son représentant, ainsi que de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus au sein de l'Assemblée délibérante à bulletin secret au scrutin de liste selon le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'en l'espèce le Comité syndical est composé de **dix** **Président**, rendant mathématiquement impraticable la constitution d'une COP de 5 membres titulaires et 5 suppléants distincts du Président. Il y a donc lieu d'invoquer la formalité impossible au sens de la réponse ministérielle n°26419, et de procéder malgré tout à la désignation par l'organe délibérant des membres de la COP, en retenant un nombre de membres adapté à la taille du Comité ;

Considérant que par délibération n°2017-029, le Comité syndical a créé deux Commissions d'Ouverture des Plis permanentes et spécifiques intéressant la gestion du service public des remontées mécaniques et des installations nécessaires à l'exploitation des pistes de ski alpin : la **COP n°1** pour le domaine alpin de **Bellefontaine**, et la **COP n°2** pour la Station des Rousses. Une troisième COP (COP n°3) intervient dans le cadre de la passation des marchés publics soumis à procédure formalisée en application du Code de la commande publique ;

Considérant que la DSP Bellefontaine, prolongée d'un an par délibération du 11 mars 2026, arrive à échéance en **mai 2027**, de sorte qu'il convient de constituer dès à présent la COP n°1 afin de permettre le lancement sans délai de la procédure de renouvellement de la DSP au cours de l'automne 2026, conformément au calendrier prévisionnel arrêté par le Bureau ;

Considérant que l'élection se déroulera au scrutin secret, sauf accord unanime contraire ; qu'il s'agira d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sauf si la formalité se révèle impraticable au sens précité ; et que si une seule liste est présentée après l'appel à candidatures, les nominations prendront immédiatement effet dans l'ordre de la liste ;

Considérant qu'il est rappelé que le suppléant reste suppléant d'une liste et non d'un délégué titulaire ;

L'élection se déroulera au scrutin public, sauf accord contraire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité..... :

- **DE DETERMINER** le nombre de délégués à 5 titulaires et 3 suppléants constituant la COP n°1 Bellefontaine du SMDT.
- **DE VALIDER** le principe de l'élection des membres de la COP n°1 Bellefontaine au scrutin de liste, public, en invoquant la formalité impossible au sens de la réponse ministérielle n°24619 ;
- **DE PROCEDER** à la désignation des membres titulaires et suppléants comme suit :

**COP 1-SERVICE PUBLIC DES REMONTEES MECANIQUES ET DES INSTALLATIONS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DES PISTES DE SKI ALPIN DU DOMAINE DE BELLEFONTAINE**

- Président de Droit (ou son représentant dans l'ordre des vice-présidences) : Monsieur **BENOIT-GUYOD**
- 5 titulaires désignés : **M. BLONDEAU Gilbert, M. VANDEL Mehdi, Mme SEURIN Marion, M. FERRAD Olivier/Sébastien, M. PERRAD Notwend**
- 3 suppléants désignés : **Mme DURANDOT Nelly, M. PERNOT Clément, Mme CRETIN MAITENAZ Maryvonne**

Note : Les noms seront complétés en séance à l'issue du vote. Le suppléant reste suppléant d'une liste et non d'un délégué titulaire.

- **DE PRENDRE ACTE** que la COP n°1 ainsi constituée sera convoquée dès le lancement de la procédure de renouvellement de la DSP BELLEFONTAINE, dont l'échéance est fixée à mai 2027, et au plus tard à l'automne 2026 pour permettre l'examen des candidatures dans les délais réglementaires.

**Ampliation** sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Claude, Monsieur le Président du Conseil départemental du Jura, Madame la Présidente de la Communauté de communes de la Station des Rousses et Madame le Maire de la Commune de Bellefontaine.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits.

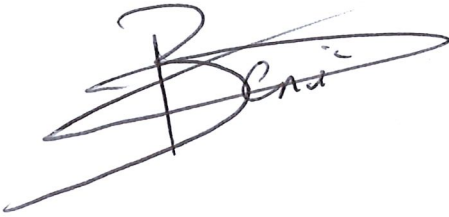
Au registre, sont les signatures.

Le Président,

Monsieur **Sébastien BENOIT-GUYOD**

Le Secrétaire de Séance,

Madame **Nelly DURANDOT**



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12/05/2026



ID : 039-253906234-20260511-2026\_018-DE